

PALUEL-MARMONT
CAPITAL
COMPAGNIE LEBON

Charte RSE
Novembre 2019

Message du Directeur général

"Cultiver son histoire et ancrer une culture RSE au quotidien"



La force et le développement de Compagnie Lebon sont aujourd'hui fondés sur son histoire, sur la complémentarité de ses quatre métiers, sur l'implication de ses équipes et sur sa volonté indéfectible d'aller toujours de l'avant.

Cependant pour encore mieux s'ancrer dans le monde de demain, il est important que chaque aspect du fonctionnement du groupe - et de l'ensemble de ses entités – intègre les enjeux de la RSE.

C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place une charte RSE groupe avec sa déclinaison pour chacun de nos métiers. Ces chartes sont destinées à favoriser les bonnes pratiques RSE sur l'ensemble des enjeux les plus significatifs liés au domaine social, environnemental et sociétal de nos différents métiers.

En effet, la RSE contribue à la performance économique par l'attention qu'elle oblige à porter sur les risques extra-financiers dans toutes nos pratiques au quotidien.

Les actions que nous souhaitons mettre en place, dans l'ensemble de nos activités, devront avoir pour objectifs de réduire notre empreinte environnementale, d'être exemplaire au niveau social et surtout durables économiquement.

2020 verra un grand changement dans la conscientisation de l'ensemble des équipes sur les enjeux de la RSE. Des formations et sensibilisations seront réalisées auprès de toutes les équipes. Un comité de pilotage RSE groupe sera mis en place afin de réfléchir à renforcer nos chartes métiers, aussi bien dans leur contenu que dans le déploiement des engagements que nous prenons et que nous prendrons dans les années à venir.

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises s'accélèrent, l'actualité le prouve chaque jour. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous ayons une politique volontariste et surtout responsable sur tous ces sujets.

Je fais confiance à l'ensemble des équipes du groupe pour m'aider à atteindre cet objectif.

Philippe DEPOUX
Directeur général

Message du Directeur Général de Paluel-Marmont Capital

***"Les entreprises créatrices de valeur et d'emplois de demain seront « RSE ».
Il est de notre responsabilité d'appuyer cette transformation"***



Cela fait de longues années que nous mettons les préoccupations éthiques, environnementales et sociales au cœur de nos décisions d'investissement et que nous concevons notre métier d'investisseur comme étant au service du développement des entreprises que nous accompagnons.

Pourtant, il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, pour faire face aux défis environnementaux et sociaux qui nous entourent et préparer, à notre échelle, le monde de demain.

Il y va de notre responsabilité :

- en tant qu'investisseur, de privilégier, dans nos choix, les entreprises vertueuses,
- et en tant qu'actionnaire actif et proche des dirigeants d'entreprise, de promouvoir l'amélioration des pratiques RSE dans toutes nos participations et de porter des objectifs progressifs, réalistes, mesurables, ambitieux.

C'est pourquoi Paluel-Marmont Capital a renouvelé sa charte RSE pour renforcer ses engagements face à ces enjeux et rester en phase avec les meilleures pratiques de notre métier.

Tout ceci afin de faire en sorte également que nous soyons reconnus, par l'ensemble de nos parties prenantes - et particulièrement par nos participations - comme un partenaire responsable et qu'ainsi les "meilleures" entreprises sélectionnent aussi les "meilleurs investisseurs" qui intègrent pleinement la dimension RSE.

François POUPÉE
Directeur général

LA COMPAGNIE LEBON

Paluel-Marmont Capital est une filiale de Compagnie Lebon

Compagnie Lebon a été créée en 1847 et s'est développée dans le secteur de la production et de la distribution de gaz et d'électricité. Cotée à la bourse de Paris depuis 1853, le groupe reste un groupe familial depuis ses origines.

Après guerre, la nationalisation de ses activités amène la Compagnie Lebon à se lancer dans le secteur financier à partir des années soixante.

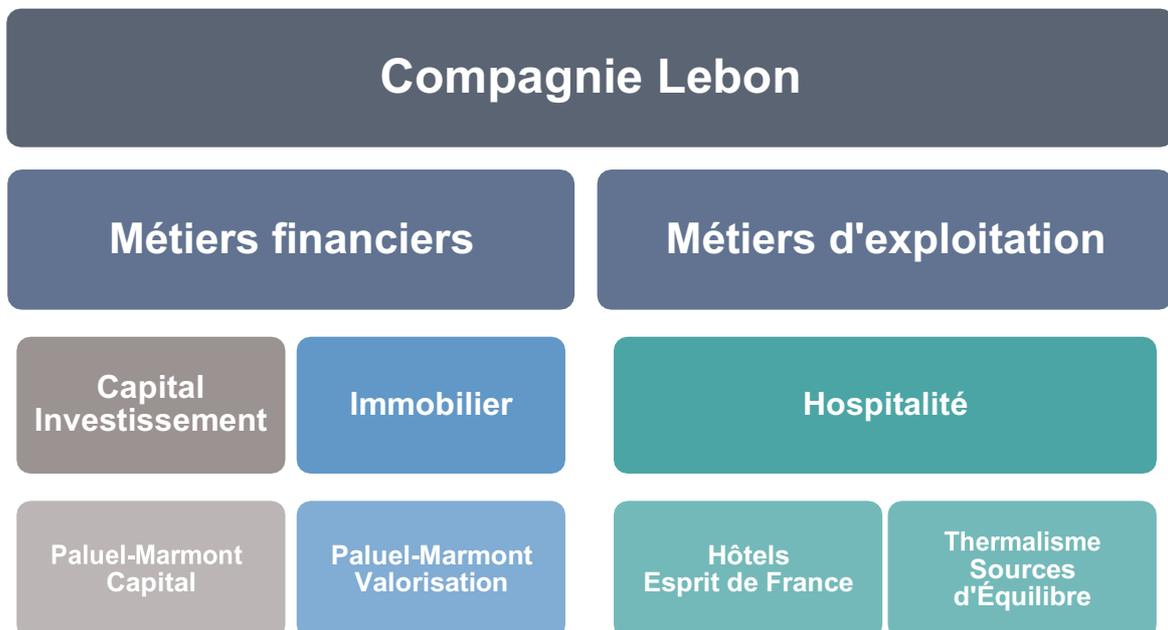
A la fin du 20^e siècle, la Compagnie Lebon, animée par son esprit d'entreprendre et dans un souci d'assurer la pérennité du groupe sur le long terme, diversifie ses activités d'investissement vers les métiers

de l'hospitalité. Ce dernier secteur regroupe une activité historique d'hôtellerie et une activité plus récente au travers du thermalisme.

Ainsi, riche de son passé industriel, la Compagnie Lebon bénéficie d'une double culture entrepreneuriale et financière.

Le développement du groupe est donc aujourd'hui fondé sur la complémentarité de ses quatre métiers que sont :

- les métiers financiers du capital investissement et de l'immobilier,
- les métiers d'exploitation de l'hôtellerie et du thermalisme.



LES VALEURS DE LA COMPAGNIE LEBON

Les démarches de Compagnie Lebon en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'inscrivent dans la longue histoire industrielle et familiale du groupe. En effet, le développement de la Compagnie Lebon, depuis plus d'un siècle, est empreint d'une riche histoire faite de progrès et d'innovations.

Inspirée par cette démarche sociétale, inscrite dans l'histoire du groupe, et par les

valeurs héritées de ses dirigeants successifs, la Compagnie Lebon s'est dotée de 5 valeurs socles, véritables piliers de son fonctionnement et de sa croissance durable.

Ces 5 valeurs-socles constituent le "code d'honneur" de la Compagnie Lebon afin de répondre pleinement à la confiance que place dans notre groupe l'ensemble de nos parties prenantes (clients, personnel, fournisseurs, partenaires et actionnaires).

INTÉGRITÉ

La valeur d'intégrité – un des grands principes de la RSE - s'incarne pour nous par une éthique professionnelle exemplaire. C'est la signature de l'entreprise familiale depuis plus d'un siècle. L'intégrité représente le fondement de toute confiance avec nos collaborateurs, nos clients et nos parties prenantes.

PÉRENNITÉ

La valeur de pérennité s'appuie sur la volonté affirmée de l'actionnaire familial d'inscrire le développement de ses métiers dans le temps, avec pour objectif la transmission patrimoniale aux futures générations. La pérennité - objectif essentiel d'une politique RSE - passe pour nous par le développement de nos métiers sur le long-terme en nous appuyant sur des équipes stables et des savoir-faire durablement maîtrisés.

ESPRIT D'ENTREPRISE

L'esprit d'entreprendre est au cœur de notre projet d'entreprise et représente le levier majeur de notre développement. Dans chacun de nos métiers, il vise à promouvoir l'innovation, la créativité, l'agilité et le sens de l'initiative collective tant dans l'amélioration constante de nos activités existantes que dans le développement de nouveaux projets. L'esprit d'entreprendre est pour nous un facteur de création de valeur dans un contexte de prise de risque évaluée, assumée et maîtrisée.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La performance économique – un des 3 piliers de la RSE - passe pour nous par une création de valeur régulière, solide, mesurable et acquise durablement dans le temps. Cette performance économique suppose un rendement ambitieux, sans prise de risque disproportionnée, dans le respect de notre éthique des affaires et dans le respect d'un certain nombre de principes fondamentaux liés à la RSE. De plus notre performance économique trouve son équilibre entre création de valeur organique et plus-value de cession.

HUMANISME

La valeur d'humanisme s'exprime pour nous par la confiance que nous plaçons dans nos équipes et se traduit au quotidien pour chacun de nos collaborateurs par le sens de la responsabilisation, le travail d'équipe, la quête de nouvelles compétences, l'harmonie dans les rapports sociaux et une attention particulière que nous portons aux conditions de travail. Cette valeur d'humanisme passe par un respect fort pour nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes externes.

PALUEL-MARMONT CAPITAL (PMC)

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Paluel-Marmont Capital exerce depuis 70 ans son activité de capital-investissement au sein de la Compagnie Lebon. PMC est forte d'une expertise reconnue de près de 25 ans dans les domaines du capital-transmission et du développement des PME.

Les activités de PMC consistent à financer le démarrage, la croissance, la transmission, voire le redressement et la survie de petites et moyennes entreprises françaises. Pour cela, elle prend des participations majoritaires ou minoritaires dans le capital d'entreprises de secteurs variés et sélectionnées pour la qualité de leur équipe, leur démarche RSE, leur potentiel de croissance et de valorisation à moyen terme.

Partenaire actif, actionnaire professionnel et contributeur à la réussite des PME et ETI françaises, la performance de la société repose sur la stabilité d'un groupe familial et d'une équipe réputée proche des dirigeants d'entreprise. Elle est fière de son indépendance à l'égard des bailleurs de fonds et de sa capacité à être conforme aux meilleurs standards du marché.

Elle rémunère sa prestation sur la plus-value réalisée en capital entre l'acquisition et la cession des participations, et non sur la distribution de dividendes pendant leur détention.

POURQUOI UNE CHARTE RSE DE PALUEL-MARMONT CAPITAL ?

Forte de son histoire et de ses valeurs, Compagnie Lebon a souhaité ancrer ses ambitions et ses démarches relevant de la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans une charte RSE. Celle-ci atteste de l'engagement du groupe dans un processus d'amélioration continu de ses pratiques.

Paluel-Marmont Capital, en tant que filiale spécialisée dans le secteur du capital-investissement de Compagnie Lebon, s'associe aux engagements contenus dans la charte RSE du groupe.

Charte RSE de la Compagnie Lebon

Les engagements contenus dans la charte RSE de la Compagnie Lebon sont articulés dans quatre thématiques qui font sens au regard des valeurs et des enjeux portés par le groupe à savoir :

- une gouvernance éthique et exemplaire,
- des pratiques sociales conformes aux valeurs du groupe,
- une empreinte environnementale réduite,
- une contribution sociétale aux enjeux culturels, de santé et de bien-être.

La charte RSE de la Compagnie Lebon est déclinée et adaptée aux enjeux propres de ses différents métiers et structures dont Paluel-Marmont Capital.

**Charte RSE
Esprit de
France**

- Hôtellerie -

**Charte RSE
Sources
d'Équilibre**

- Thermalisme -

**Charte RSE
Paluel-Marmont
Capital**

- Private Equity -

**Charte RSE
Paluel-Marmont
Valorisation**

- Immobilier -

C'est donc sur la base de la charte RSE de la Compagnie Lebon, des engagements qu'elle contient et des valeurs du groupe, que Paluel-Marmont Capital a défini ses propres engagements au regard de son modèle d'affaires et des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux inhérents au secteur du capital-investissement.

Pour Paluel-Marmont Capital, les engagements sont donc déclinés et regroupés dans trois grandes thématiques :

- une gouvernance éthique et exemplaire
- des choix d'investissements responsables
- un accompagnement des entreprises dans leur démarche RSE.

NOTRE ENGAGEMENT EN TERMES DE RSE

Paluel-Marmont Capital s'est engagée, depuis plusieurs années, de façon formalisée dans une démarche RSE avec la signature, en 2014, de la "Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance" développée par France Invest, l'association des investisseurs pour la croissance.

En signant cette charte de façon volontaire qui va « au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que dans la limite de leur pouvoir effectif d'actionnaire et de leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des apporteurs de capitaux », Paluel-Marmont Capital s'engage sur les objectifs suivants :

- économiques (avoir un impact positif sur le tissu économique français),
- sociaux et humains (gérer attentivement le capital humain),
- environnementaux (réduire l'impact sur le capital naturel),
- et de bonne gouvernance (adopter des systèmes de gouvernance modernes pour la pérennité de l'entreprise).

Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance



Les membres de France Invest (Association des investisseurs pour la croissance), professionnels qui financent en fonds propres la création, le développement et la transmission des entreprises, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une charte des investisseurs en capital.

Les signataires de cette charte s'engagent, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que dans la limite de leur pouvoir effectif d'actionnaire et de leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des apporteurs de capitaux, sur 16 objectifs relatifs aux enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance.

** Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le site <http://www.franceinvest.eu/fr>*

UNE GOUVERNANCE ÉTHIQUE ET EXEMPLAIRE

Paluel-Marmont Capital s'engage à :

- *Avoir une gouvernance responsable*

- > **Désigner un relais RSE**

Paluel-Marmont Capital s'engage à ce que soit désigné en interne un relais RSE pour garantir la mise en œuvre effective de la politique de développement durable de la Compagnie Lebon et l'application de sa charte RSE.

- > **Former son équipe**

Paluel-Marmont Capital s'engage à ce que son équipe soit régulièrement formée sur les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pour maintenir leurs connaissances et leurs compétences en la matière et aller au-delà d'une simple sensibilisation sur le sujet.

- > **Communiquer et être transparent**

Paluel-Marmont Capital s'attache à diffuser une information juste, compréhensible et accessible sur ses activités d'investissements aussi bien auprès de ses apporteurs de capitaux que des dirigeants des entreprises dans lesquelles elle prend des participations. De plus, PMC installe un dialogue régulier avec ces derniers. Par ailleurs, PMC s'engage à ce qu'en cas d'événements significatifs concernant les aspects ESG (environnement, social et gouvernance) de sa propre structure ou de ses participations, une information soit alors communiquée aux investisseurs dans les rapports établis à leur attention.

- *Adopter une conduite éthique des affaires*

- > **Respecter les réglementations**

Paluel-Marmont Capital respecte les lois et réglementations qui s'appliquent à son domaine d'activité. Cet engagement implique notamment pour PMC de respecter l'article 173 de la loi de Transition Énergétique et Écologique (TEE) qui s'adresse à tous les investisseurs et leur demande de prendre en compte des critères ESG dans leur stratégie.

- > **Lutter contre la corruption**

Paluel-Marmont Capital condamne toute tentative de corruption et s'engage à s'abstenir d'offrir mais aussi d'accepter ou d'obtenir des avantages, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient compromettre la déontologie professionnelle de ses membres et nuire à sa réputation. PMC veille à prévenir toute situation de conflit d'intérêt et de délit d'initiés.

UNE GOUVERNANCE ÉTHIQUE ET EXEMPLAIRE

Engagements 2020-2025

> **Effectuer une VDD (*Vendor Due Diligence*)**

Paluel-Marmont Capital s'engage à ce que les entreprises de son portefeuille réalisent une VDD spécifique, avant la cession de ces participations, afin de mesurer les résultats RSE obtenus au cours de sa collaboration.

PMC pourra ainsi faire valoir sa capacité à aider les entreprises à améliorer leurs performances RSE et sa qualité de catalyseur dans la démarche RSE des entreprises.

> **S'orienter vers les Investissements Socialement Responsables**

Paluel-Marmont Capital étudiera les possibilités de s'orienter davantage vers les Investissements Socialement Responsables (ISR).

DES CHOIX D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Paluel-Marmont Capital s'engage à :

- *Investir dans des entreprises qui intègrent les enjeux RSE*

- > **Réaliser des due diligences**

Paluel-Marmont Capital diligente régulièrement, avant de choisir d'investir dans une entreprise, un audit spécifique RSE. Cette due diligence est adaptée et plus ou moins approfondie en fonction des enjeux que portent les secteurs d'activités de l'entreprise étudiée. Cela est particulièrement vrai pour les questions environnementales lorsque les activités des entreprises l'exigent (activités potentiellement polluantes ou soumises à contrôle des Directions régionales de l'environnement (DREAL), dont les installations classées pour l'environnement - ICPE). Les résultats de ces audits peuvent constituer une raison suffisante de ne pas réaliser l'investissement.

- > **Vérifier l'implication des dirigeants**

Paluel-Marmont Capital évalue, lors de réunions d'échanges et à l'aide des documents disponibles, l'implication de l'entreprise et de ses dirigeants sur les questions de RSE, leur mise en œuvre et la volonté des dirigeants à évoluer vers une meilleure prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux dans le fonctionnement de leur entreprise. En cas de risques notables identifiés sur les enjeux de la RSE, lors de l'audit dédié préalable, PMC s'assure aussi, avant d'investir, que l'entreprise est prête à s'engager dans une politique de gestion et de réduction de ces risques. En contrepartie, Paluel-Marmont Capital s'engage à accompagner l'entreprise dans les démarches de progrès qui devront être mises en place.

Engagements 2020-2025

- > **Exclure les entreprises non responsables**

Paluel-Marmont Capital s'interdit d'investir dans des secteurs dits "sensibles" (tels que les jeux d'argent, la production ou la commercialisation d'armes...) et s'engage à exclure de son périmètre de sélection les entreprises qui contreviennent au développement durable par l'exercice de leur activité (tabac, alcool, exploitation des énergies fossiles...).

- > **Investir de plus en plus dans des entreprises responsables**

Paluel-Marmont Capital privilégiera progressivement et donc financera les entreprises pleinement engagées dans la transition énergétique, l'économie verte ou celles du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR DEMARCHE RSE

Paluel-Marmont Capital s'engage à :

- ***Accompagner les entreprises dans leur démarche RSE***

- > **Promouvoir la RSE dans les entreprises**

Paluel-Marmont Capital s'assure que les entreprises, dans lesquelles elle investit, mettent en place une politique RSE adaptée à leurs secteurs d'activités. Elle incite les dirigeants à adopter les meilleures pratiques RSE et à en suivre les effets au travers d'indicateurs de performance. PMC souhaite ainsi accompagner les entreprises dans leur démarche de progrès sur l'ensemble des enjeux de la RSE.

- > **Suivre les entreprises dans leur démarche de RSE**

Paluel-Marmont Capital met en place un suivi régulier de la politique RSE des entreprises pendant toute la durée de leur participation, notamment au travers des indicateurs de performance préalablement définis. Elle souhaite que les entreprises réalisent et publient, au moins une fois par an, un reporting dédié.

- > **Gérer les risques RSE**

Les éventuels risques pouvant relever des enjeux de la RSE et identifiés lors de la phase d'acquisition, font l'objet d'un suivi pour s'assurer que l'entreprise met bien en place des mesures adaptées de contrôle et de réduction de ces risques en se rapprochant des meilleures pratiques existantes en la matière.

Engagements 2020-2025

- > **Engager le gérant par écrit à atteindre des objectifs RSE**

Paluel-Marmont Capital s'engage à demander aux entreprises dans lesquels elle souhaite prendre part, la rédaction d'une lettre contractuelle (ou "*side letter*") qui les engage à poursuivre des objectifs RSE adaptés à leurs activités pendant toute la durée de la collaboration pour attester de leur volonté de progresser sur ces enjeux. Cet engagement peut tout aussi bien prendre la forme d'une clause ESG dans le pacte d'actionnaire.

- > **Évaluer l'impact carbone de ses participations**

Paluel-Marmont Capital s'engage à ce que chacune des entreprises dans lesquelles elle prend part au capital réalise un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone) afin d'évaluer l'empreinte CO2e de ses activités, de connaître la dépendance de ces mêmes entreprises aux énergies fossiles et de mettre en place des mesures de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Cette charte sera mise à jour périodiquement et sera adaptée aux évolutions de PMC et aux attentes de l'ensemble de nos parties prenantes.

Elle aura pour vocation d'être diffusée auprès de l'ensemble de nos parties prenantes :

▪ **Pour les parties prenantes internes**

Cette charte sera :

- remise à l'ensemble des collaborateurs de Paluel-Marmont Capital. Elle sera accompagnée de la charte RSE du groupe Compagnie Lebon,
- présente sur notre site internet,
- remise à tout nouveau collaborateur/trice lors de son processus d'intégration.

▪ **Pour les parties prenantes externes**

Cette charte :

- sera communiquée à l'ensemble de nos parties prenantes externes,
- fera régulièrement l'objet d'une concertation avec nos parties prenantes externes afin que notre charte puisse évoluer aussi dans le sens de leurs attentes.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à envoyer un mail à :

Charte_RSE@compagnielebon.fr

GLOSSAIRE

> **Bilan Carbone**

La méthode Bilan Carbone® (qui est une marque déposée) permet de comptabiliser les émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre d'une activité ou d'un site.

En hiérarchisant les différents postes d'émissions de gaz à effet de serre en fonction de leur importance, le Bilan Carbone® facilite la mise en place d'actions prioritaires de réduction de ces émissions.

> **CO2e – CO2 équivalent**

Le CO2 équivalent (CO2e / CO2eq / eq CO2 / CO2 eq) est une unité de mesure qui permet de comparer les impacts des différents gaz à effet de serre en matière de réchauffement climatique et ainsi de pouvoir cumuler leurs émissions. Il existe en effet plusieurs gaz à effet de serre. Le gaz carbonique (CO2) est le plus connu et le plus courant. Mais d'autres gaz, naturels ou artificiels, ont le même effet, avec une action plus ou moins marquée. Par exemple, 1 kg de méthane agit comme l'équivalent de 21 kg de CO2.

> **Critères ESG**

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) désignent les critères qui constituent, pour les sociétés de gestion, les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent de prendre en compte le développement durable dans les choix d'investissement en évaluant l'impact social et écologique des entreprises. ESG est un sigle internationalement reconnu.

> **CSR – Corporate Social Responsibility**

Terme anglais équivalent en français à la RSE (voir définition ci-après).

> **Développement Durable**

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il consiste ainsi en la mise en place d'un système capable d'être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement viable. Dans ce modèle, la production et la consommation de produits et services ont un impact réduit sur les écosystèmes et permet à l'ensemble des acteurs vivre décemment.

> **DREAL - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

Les DREAL sont des services déconcentrés de l'État français dans les régions, sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires. Elles sont chargées d'élaborer et de coordonner les politiques de l'État en matière de "développement et d'aménagement durables, de transition écologique, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages, de prévention des pollutions, des risques et des nuisances, ainsi que de logement, d'hébergement, de rénovation urbaine et de transports, en recherchant la cohérence entre ces enjeux".

GLOSSAIRE

> **ESS – Economie Sociale et Solidaire**

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des entreprises dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises sont organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations et bénéficient d'un cadre juridique spécifique et renforcé par la loi relative à l'économie sociale et solidaire.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

> **Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)**

Une installation classée pour l'environnement est une "exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains". Chaque installation est classée dans une nomenclature qui détermine les obligations auxquelles elle est soumise notamment en termes d'autorisation.

> **ISR - Investissement Socialement Responsable**

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer les principes du développement durable aux investissements en sélectionnant les entreprises sur la base de critères financiers, ainsi que de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG).

L'ISR favorise ainsi une économie responsable en incitant les sociétés de gestion de portefeuille à prendre en compte des critères extra-financiers lorsqu'elles sélectionnent des valeurs mobilières pour leurs actifs financiers.

> **ODD – Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**

Les ODD sont des objectifs mondiaux, au nombre de 17, définis par les Nations Unies et auxquels sont invités à participer l'ensemble des pays et des organisations, dont les entreprises. Ils visent à éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et à faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité

> **PPE – Parties Prenantes Externes**

Les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble des acteurs (personnes physiques et morales) qui est concerné et qui peut influencer les décisions d'une entreprise.

Dans le cadre de la RSE d'une entreprise, la prise en compte des parties prenantes constitue un enjeu fondamental.

Les PPE sont les parties prenantes externes à l'entreprises : les clients, les fournisseurs, les concurrents, les pouvoirs publics, les banques, les associations de consommateurs, etc.

> **PPI – Parties Prenantes Internes**

Les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble des acteurs (personnes physiques et morales) qui est concerné et qui peut influencer les décisions d'une entreprise.

Dans le cadre de la RSE d'une entreprise, la prise en compte des parties prenantes constitue un enjeu fondamental.

Les PPI sont les parties prenantes internes à l'entreprises : les salariés, les dirigeants, les représentants du personnel, etc.

GLOSSAIRE

> **RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises**

La RSE est l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable. Il s'agit donc pour l'entreprise de prendre en compte, dans son fonctionnement, les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de ses activités mais aussi dans ses interactions avec les autres acteurs, appelés " parties prenantes ".